

Table des matières

1	Allocations chômage, covoirurage, « brigade mobile » : Le Grand Jury avec Valérie Pécresse.....	1
2	EXCLUSIF. Transports en commun à Paris : l'étude qui rejette la gratuité	2
3	L'Île-de-France prépare les transports du futur.....	4
4	Grand Paris Express : la recherche d'économies inquiète.....	5
5	Les niches fiscales dépassent 100 milliards d'euros en 2018.....	7
6	Retraites : la majorité renonce au coup de pouce pour les plus modestes	8
7	Assurance chômage : les pistes d'économies sur la table	10
8	Patrick Martin (Medef): «La réalité c'est que la fiscalité des entreprises va augmenter en 2019, de 4 milliards d'euros».....	11
9	L'actionnariat salarié gagne du terrain dans les sociétés non cotées	13
10	Garde d'enfant, prix du gaz... ce qui change au 1er octobre.....	14
11	Air France-KLM : face aux syndicats, l'épreuve du feu pour Ben Smith.....	15
12	Un mondial de l'Auto 2018 sans diesel.....	17
13	« Orange Bank gagne entre 15 000 et 20 000 clients par mois »	18
14	Ce que coûte la dépendance aux personnes âgées.....	20
15	Macron et son programme : le plus dur reste à faire	22
16	Retraites, prisons, hôpitaux, islam... les dossiers chauds qui attendent Macron	25
17	Le Canada trouve un accord de libre-échange avec les États-Unis.....	28

::: ILE-DE-FRANCE

LCI – 30/09/2018

1 Allocations chômage, covoirurage, « brigade mobile » : Le Grand Jury avec Valérie Pécresse



SOUS CONDITION - Invitée du Grand Jury ce dimanche sur LCI, la présidente LR de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, s'est déclarée favorable à une dégressivité des allocations chômage mais avec certaines modulations.

Alors que la question de la dégressivité des allocations chômage est au menu des négociations, entre partenaires sociaux, sur l'assurance chômage, la présidente LR de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, s'est déclarée favorable à cette mesure. "Il faut aller vers la dégressivité des allocations chômage [...] mais je crois qu'il faut moduler cette dégressivité en fonction du nombre d'années" de cotisations car "ce n'est pas la même chose quand on se retrouve au chômage au bout de 30 ans de cotisations ou au bout d'un an", a déclaré l'ancienne ministre lors du Grand Jury ce dimanche sur LCI.

En instaurant cette distinction, cela permettrait selon elle de lutter contre la tentation de certains jeunes de rester au chômage plusieurs mois avant de rechercher du travail. "Ce qui m'inquiète, c'est le nombre de jeunes salariés qui laissent tomber leur travail au bout d'un an ou 18 mois et qui disent : j'ai droit à 18 mois de chômage. Ça, ce n'est pas possible", a lancé Valérie Pécresse.

Jeudi sur France 2, le Premier ministre a ouvert la porte à [une possible dégressivité des allocations chômage](#). Cette piste doit être "envisagée" dans "certains cas", mentionnant notamment les personnes avec des "salaires très élevés" et celles à "très forte employabilité", a-t-il précisé.

Replay intégral : <https://www.lci.fr/politique/allocations-chomage-pecresse-plaide-pour-une-degressivite-indexee-sur-les-annees-de-cotisations-2099984.html>

LE JDD – 30/09/2018

2 **EXCLUSIF.** Transports en commun à Paris : l'étude qui rejette la gratuité



Valérie Pécresse, ici dans le métro, va recevoir un rapport qui ne recommande pas la gratuité des transports en commun en Île-de-France.

Mardi, Valérie Pécresse recevra un rapport proposant la fin du tarif unique de la carte Navigo et un forfait à l'usage

C'est ce qu'on appelle un sacré contre-pied. Une hausse annuelle allant jusqu'à 5 % du tarif de la carte Navigo pour financer des améliorations du service plutôt que la gratuité totale des transports, jugée « *non souhaitable* » : c'est la recommandation choc des sages que Valérie Pécresse, la présidente de la Région Île-de-France, avait chargés au printemps de réfléchir sur le sujet. Mardi matin, en présence de l'élue – également présidente d'Île-de-France Mobilités –, ils rendront publiques leurs conclusions, contenues dans un rapport d'une centaine de pages que le JDD a pu se procurer en avant-première.

Cornaqué par Jacques Rapoport, ex-patron de SNCF Réseau et ancien dirigeant de La Poste, ce comité de sept membres réunit entre autres le député LR Gilles Carrez, l'ex-député PS Gilles Savary, l'universitaire Yves Crozet ou un représentant de la Fnaut, l'association d'usagers. Leur mission : évaluer la proposition d'Anne Hidalgo d'instaurer la gratuité en Île-de-France. Mais les rapporteurs donnent aussi leur bénédiction aux orientations de la politique des transports de Valérie Pécresse. Ils légitiment ainsi l'idée d'une remise en question à terme du dézonage de la carte Navigo illimitée.

Instauré en 2015 par l'équipe de l'ancien président PS Jean-Paul Huchon, il induit, selon le rapport, une « *surconsommation* » de transport, concourant à l'étalement urbain tout en étant socialement injuste : selon eux, la carte illimitée profiterait surtout aux populations de l'Ouest, plus riches.

« Plus simple d'interdire tous les véhicules au gazole »

Au-delà de la carte Navigo qui deviendrait Premium, le rapport prône le développement progressif d'une tarification individualisée, dite « *à l'usage* ». Elle serait « *modulée en fonction de la distance et de la période de la journée* », détaillent les rapporteurs. « *On paiera chaque mois en fonction de la distance parcourue* », résume un expert. Mais, par souci d'équité, Île-de-France Mobilités devra pratiquer « *l'élargissement des tarifications solidaires pour les plus modestes* ». Autre objectif de cette tarification : mieux orienter vers les alternatives à l'utilisation de la voiture en solo. Les propositions comptent une surprise à même de faire converger sur la même voie la maire et la présidente de Région. Le rapport recommande d'agir à l'échelle de la Région pour limiter l'usage de la voiture. Péages, restriction de la voirie, incitation au covoiturage, tous les outils sont passés en revue sur ce sujet sensible. Et ajoute : « *Il serait probablement plus acceptable et plus simple d'interdire progressivement les véhicules au gazole dans le cœur de l'agglomération.* »

Concernant l'extension de la gratuité, dont bénéficient déjà 700.000 usagers franciliens, son sort est réglé sans appel. Certes la pratique est en vogue.

Une perte directe de 3,3 milliards d'euros

En France, depuis septembre, Dunkerque est la première agglomération importante à s'y mettre. Mais la démarche dunkerquoise est, selon le rapport, peu adaptée à la métropole du Grand Paris. Dans la Région capitale, la pratique aboutirait à « *aggraver la saturation* » de transports « *déjà sous tension* ». Elle est intenable sur le plan économique. Supprimer les valideurs et les contrôles permettrait d'économiser 250 millions d'euros par an. Mais « *la gratuité totale des transports collectifs aujourd'hui se traduirait par la perte directe de 3,3 milliards d'euros de recettes tarifaires versées directement par les usagers* », lit-on. Aujourd'hui, chaque voyageur paie de facto moins de 20 % de la facture de fonctionnement des réseaux de bus, métro, tram et train, qui s'élève à 8,34 milliards d'euros (chiffre 2016). Difficile, sous peine d'effet « *récessif* », de demander beaucoup plus aux autres contributeurs : les entreprises, qui avec l'impôt du versement transport (4 milliards) règlent 42 % de la facture. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 % par an en moyenne, avant même l'avènement du Grand Paris Express et ses 200 kilomètres de métro automatique. Île-de-France Mobilités devra trouver 1 milliard d'euros par an si le réseau se fait en entier. Et c'est sans même parler des dépenses d'investissement.

En attendant, quelle est la marge de manœuvre de Valérie Pécresse pour demander plus à l'usager des transports ? L'opposition redoute une hausse de la carte Navigo en 2019. « *En 2018, elle a dû y renoncer car la qualité de service dans le RER était vraiment trop médiocre* », analyse Dominique Barjou, élue régionale siégeant à Île-de-France Mobilités. Reste que le projet de gratuité totale des transports collectifs a du plomb dans l'aile car, selon ce rapport, « *elle ne semble pas constituer une réponse appropriée aux enjeux soulevés par la mobilité en Île-de-France* ». Et le rapport enfonce le clou : « *Elle renforcerait certaines difficultés (saturation des transports collectifs, financement) sans résoudre les autres (saturation des routes, pollution, bruit, etc.).* »

LA TRIBUNE – 29/09/2018

3 L'Île-de-France prépare les transports du futur



Le report de l'achèvement du Grand Paris Express est une déception

Valérie Pécresse vise à l'échéance 2030 l'interdiction du diesel, la création d'infrastructures routières connectées et la production massive d'énergies renouvelables...

Brexit qui fait revenir les investisseurs européens et asiatiques, Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui braquent les projecteurs sur la région, Grand Paris Express, symbole de la mobilité intelligente et décarbonée, qui devrait arriver à destination d'ici à 2030... L'Île-de-France a tous les voyants au vert. Première région de France, voire d'Europe, en termes de population et de richesse, elle revient de loin.

Après dix-huit ans d'écolo-socialisme, Jean-Paul Huchon a remis les clés des hôtels particuliers du viie arrondissement de Paris à Valérie Pécresse en décembre 2015. Depuis, la Région est en plein chambardement : déménagement en Seine-Saint-Denis, plans d'économies, projets d'investissements, la région capitale multiplie les initiatives.

Le schéma directeur de l'Île-de-France (SDRIF) pour 2030 a été adopté en octobre 2013 par la majorité précédente. L'opposition de droite a voté contre, considérant que « *le SDRIF repose sur un malentendu* ». « *Toute l'architecture du projet - logements, emplois - se fonde sur le déploiement rapide du Grand Paris Express, or tout porte à croire qu'il sera au mieux retardé, ou pire pas réalisé dans sa globalité* », critique alors Valérie Pécresse.

10 objectifs précis

Le SDRIF « *a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région* ». Il « *précise les moyens à mettre en oeuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable* ». Il recense dix objectifs précis : résoudre la crise du logement, refonder le dynamisme économique francilien, rééquilibrer l'Île-de-France, encourager l'intensification, préserver les espaces ouverts et les paysages, garantir un système de transport porteur d'attractivité, gérer durablement les ressources naturelles, optimiser le fonctionnement logistique métropolitain, limiter les risques et nuisances, et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Sachant que la Région a l'obligation légale de présenter des résultats probants le 27 juin 2019 au plus tard, Valérie Pécresse a présenté, ces six derniers mois, de nombreuses mesures allant en ce sens.

Au chapitre logement, la compétence revenant à la Métropole du Grand Paris, la présidente (LR) du conseil régional se bat pour la suppression de cette intercommunalité. Elle espère en récupérer les 60 millions d'euros de budget afin de créer un fonds régional d'aide aux maires bâtisseurs. « *Ces logements ont des charges : les crèches, les écoles, les équipements publics. Il faut qu'on aide les communes à les financer* », a-t-elle l'habitude de répéter.

Au volet transport, Valérie Pécresse a toujours défendu la réalisation en intégralité du Grand Paris Express. Le gouvernement a depuis confirmé la livraison des lignes 16, 17 et 18, mais en reportant l'achèvement à l'horizon 2030 au plus tard. « *C'est une déception, confiait-elle à La Tribune avant l'été. Nous avons quelque chose de magique à construire en Île-de-France. Il n'y a pas d'obstacle technique, juste un problème de comptabilité. Pour un projet porteur d'autant de promesses, ce n'est pas possible.* » Alors, sans attendre cette échéance tardive, la présidente de Région, avec la Ville de Paris et la Métropole, a lancé une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du périphérique et des voies rapides du Grand Paris à horizon 2030. Outre les 100 millions d'euros qu'elle a débloqués pour le déploiement des véhicules autonomes, elle rêve d'infrastructures numérisées où roulent des voitures propres et connectées. De même, elle veut bannir le diesel dans Paris et la zone dense d'ici à 2025, avant d'étendre cette interdiction à l'ensemble de l'Île-de-France d'ici à 2030.

Toujours dans cette logique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de tendre vers une région zéro carbone, Valérie Pécresse a récemment présenté une stratégie énergie-climat. Promouvoir la sobriété énergétique, développer les énergies renouvelables, déployer de la mobilité propre, développer l'efficacité énergétique, encourager l'innovation sur les technologies d'avenir et structurer les filières relatives aux métiers de la transition énergétique sont autant d'axes de cette feuille de route climatique. L'Île-de-France rêve ainsi d'atteindre en 2030 25 % d'énergies renouvelables produites sur place, contre 8 % aujourd'hui.

Les données clés de l'Île-de-France

- Population totale : 12 246 234 habitants
- PIB par habitant : 55 204 euros (2015)
- Taux de chômage : 7,8 % (4e trimestre 2017)
- Présidente du conseil régional : Valérie Pécresse (LR)

(Source : Chiffres-clés de la région Ile-de-France 2018, IAU-IDF, Insee IDF et CCI Paris Ile-de-France)

Par **César Armand**

LE MONDE – 29/09/2018

4 Grand Paris Express : la recherche d'économies inquiète



Le président de la Société du Grand Paris a déclenché une vive polémique en semblant mettre en cause l'interconnexion entre deux lignes du futur métro.

Difficile d'économiser 3 milliards d'euros sans susciter colère et inquiétude. Le nouveau président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), Thierry Dallard, nommé en juin, commence à en faire l'expérience. L'ingénieur a été chargé par le gouvernement de mener à bien la réalisation de ce réseau de 200 kilomètres de lignes de métro, 68 gares et 7 centres techniques, en allégeant de près de 10 % une facture prévisionnelle qui a enflé jusqu'à atteindre 35 milliards d'euros. Il lui a suffi d'une déclaration imprudente lors de sa conférence de presse de rentrée, mardi 25 septembre, pour déclencher un incendie parmi les élus d'Ile-de-France.

En cause : la réalisation de coûteux équipements techniques permettant l'interconnexion à Champigny (Val-de-Marne) de deux lignes du futur métro, la 15 Sud et la 15 Est. Pour éviter aux passagers de devoir descendre sur le quai et de changer de train, deux énormes « ouvrages d'entonnement » souterrains sont prévus, permettant à une partie des rames de poursuivre sur la ligne suivante et non de s'arrêter au terminus. La facture : 200 millions d'euros pour chaque ouvrage, 400 millions d'euros au total, selon des chiffres souvent avancés, mais non confirmés par la SGP.

« *Nous nous interrogeons sur la nécessité de faire cette interopérabilité. (...) L'expérience montre dans les lignes actuelles que ce type de fourche ne fonctionne pas très bien* », expliquait Thierry Dallard le 25 septembre, aussitôt cité dans un article du *Parisien*. Emoi considérable chez les élus du département : cette interconnexion a été arrachée de haute lutte, en 2013, par les partisans d'un métro circulaire en rocade, contre ceux qui défendaient une ligne en simple aller-retour.

Le syndicat des transports Ile-de-France Mobilités a immédiatement adressé un courrier à la Société du Grand Paris, rappelant son attachement à l'interopérabilité. Le président (PCF) du Val-de-Marne, Christian Favier, et le maire (PCF) de Champigny, Christian Fautré, ont publié un communiqué jugeant ce revirement « *inadmissible* » pour les élus, les habitants et les deniers publics. Ils appellent à une mobilisation populaire, mardi 2 octobre, à Champigny.

« **Transparence** » et « **large consensus** »

Depuis, Thierry Dallard s'attache à minimiser la portée de ses propos : « *A ce stade, aucune décision n'est prise. L'arbitrage de 2013 sur l'interopérabilité est toujours d'actualité, assure-t-il au Monde. Mais ma mission, c'est de réinterroger tout le dossier, d'apprécier les risques sur les délais et les coûts et de m'assurer qu'il n'y aura pas de problème d'exploitation et de fonctionnement. Or une ligne en fourche, c'est compliqué, ça a des conséquences en termes de coût et d'exploitation, dont je ne suis pas sûr que tout le monde mesure la complexité.* » Pour autant, promet le président du directoire, toute décision sera prise dans la « *transparence* » et « *un large consensus* ».

L'incompréhension est d'autant plus vive localement que le chantier du premier ouvrage est en cours depuis mars 2015 – la ligne 15 Sud est la première lancée. Commerces et riverains ont été expropriés, une immense tranchée déchire l'avenue Roger-Salengro, les nuisances sont considérables. Tout ça pour rien ? « *Le premier ouvrage n'est pas remis en cause, il sert aussi à faire entrer le tunnelier, à la ventilation, à la gestion des secours... En revanche, il faut se poser ensemble les bonnes questions avant de lancer le deuxième* », explique M. Dallard.

Problème : la remise en cause de l'interconnexion pourrait avoir des conséquences plus fâcheuses qu'un simple changement de train pour les passagers. « *Cela obligerait à reprendre la déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Est, soit un an et demi ou deux ans de retard, ce qui serait une remise en cause catastrophique de la ligne* », estime Jacques Baudrier, conseiller (PCF) de Paris et administrateur d'Ile-de-France Mobilités.

Maladresse d'un dirigeant peu rompu aux conférences de presse ou précipitation d'un ingénieur qui a sous-estimé la sensibilité politique de ce chantier ? M. Dallard a jusqu'ici assuré que les économies recherchées seraient réalisées grâce à « *une somme de petites choses* », la SGP travaillant sur « *1 200 pistes* ». Remplacer des fils de cuivre par de l'aluminium par exemple, ou revoir l'évacuation et la

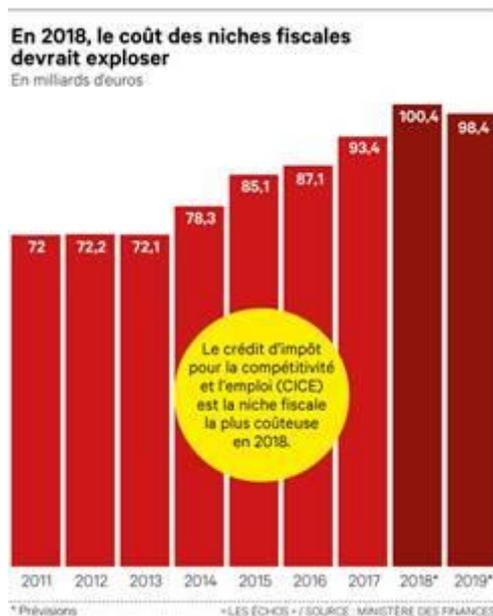
valorisation des déchets de chantier. Chacun pressent toutefois que des mesures plus draconiennes pourraient intervenir, sur l'architecture des gares ou les ouvrages techniques. Or pour les élus locaux, en conflit ouvert avec la Société du Grand Paris après s'être vu imposer par l'Etat des retards sur la mise en service de plusieurs lignes, toute nouvelle concession apparaît désormais comme un *casus belli*.

Par **Grégoire Allix**

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 01/10/2018

5 Les niches fiscales dépassent 100 milliards d'euros en 2018



EXCLUSIF - Selon une note de Bercy, le montant des niches fiscales a atteint 100,4 milliards d'euros cette année. En revanche, il devrait diminuer de 2 milliards d'euros en 2019, comme le prévoit le projet de loi de finance.

Les niches fiscales ont encore augmenté cette année. Tant et si bien qu'elles ont même dépassé pour la première fois la barre des 100 milliards d'euros en 2018. C'est en tout cas ce que prévoit Bercy, dans une note à laquelle « Les Echos » ont eu accès. Selon le Trésor, le montant des niches fiscales atteindrait 100,4 milliards d'euros, soit environ 4,4 % du PIB. C'est un peu plus que les prévisions du gouvernement mais surtout, cette somme est en hausse de 7 milliards d'euros par rapport à l'année précédente.

La hausse impressionnante de 2018 s'explique « essentiellement par l'effet du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en hausse de 4,4 milliards d'euros, en raison du passage de son taux de 6 % à 7 %, et de la hausse de 1,1 milliard d'euros du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile », selon le Trésor.

Difficile de ne pas s'inquiéter de cette progression des avantages fiscaux concédés par l'Etat à certains contribuables puisqu'il s'agit d'abord d'un manque à gagner important pour les finances qui affichent une nouvelle fois un déficit de 2,6 % du PIB cette année. D'un autre côté, les niches fiscales sont aussi un instrument de politique économique et représentent des prélèvements obligatoires en moins, ce qui peut bénéficier à la croissance.

Les critiques de la Cour des comptes

Les gouvernements qui se succèdent entonnent souvent l'air de la chasse aux avantages fiscaux. Ainsi, [la réduction d'Impôt sur la fortune \(et maintenant d'Impôt sur la fortune immobilière\) en cas d'investissement au capital des PME](#) a été supprimée l'an passé. Et, dans le projet de loi de finance 2019, il est prévu de mettre fin au taux réduit pour le gazole non routier. Mais aucun exécutif n'a pour l'instant réellement réussi à réduire le montant des niches fiscales. Probablement parce que, comme le remarquait déjà le député LR Gilles Carrez il y a dix ans, « *dans chaque niche, il y a un chien qui mord* ». Depuis 2012, la somme des avantages fiscaux s'est même accrue de 28 milliards d'euros, principalement à cause du CICE, le Crédit impôt recherche (CIR) étant la deuxième niche fiscale la plus importante. [La Cour des comptes](#), qui recensait 457 avantages fiscaux différents en 2018, est particulièrement sévère avec l'Etat. Au printemps dernier, elle estimait que « *l'implication de l'administration est réduite et les propositions de modifications ou de suppressions de niches fiscales sont pratiquement inexistantes, faute notamment d'une évaluation suffisante* ». Elle jugeait que « *seules certaines dépenses sont évaluées et les outils de mesure et de suivi déployés pour contrôler leur efficacité sont défectueux* ».

Une baisse prévue l'an prochain

La dégrèvement devrait toutefois s'amorcer en 2019, année au cours de laquelle Bercy table sur 98,4 milliards d'euros d'avantages fiscaux. « *Le coût total des dépenses fiscales diminuerait en 2019 de 2 milliards d'euros, essentiellement sous l'effet de la baisse de 950 millions d'euros du coût du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), de la baisse du CICE de 480 millions d'euros, ainsi que par le passage au Prélèvement forfaitaire unique (PFU)* », selon la note de Bercy. La réduction des niches fiscales est donc peut-être en marche, ce qui serait une première depuis 2013.

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 01/10/2018

6 Retraites : la majorité renonce au coup de pouce pour les plus modestes



EXCLUSIF. Les députés En marche ont abandonné l'idée de revaloriser plus fortement les retraités modestes. Ils veulent insister sur des réformes avantageuses pour les seniors comme le « zéro reste à charge » sur les lunettes, appareils auditifs et dentaires.

Faut-il faire un geste pour atténuer l'effort réclamé aux retraités ? Fin août, la majorité semblait tentée d'[adoucir les effets de la mesure de revalorisation à minima des pensions](#) de retraite en 2019 et 2020. Alors [chef de file](#) des députés En marche, Richard Ferrand était monté au créneau, proposant de remonter cette revalorisation à +0,5 % pour les plus modestes tandis que les plus aisés auraient eu droit à +0,1 % ou +0,2 %. Mais le vent a tourné. « *C'est une idée à enterrer, qui nous ferait prendre beaucoup de coups politiques pour des gains très faibles pour les Français* », tranche un ténor de la majorité.

« **Aucun avantage** »

Les députés de la majorité ont renoncé à une solution qui présentait bien des problèmes. D'abord techniques. Pour le rapporteur du budget de la Sécurité sociale, Olivier Véran, « *c'était un mécanisme*

très complexe, cela demandait 8 à 9 mois de process ». Surtout l'Elysée et Bercy ont fait comprendre aux députés que le jeu n'en valait pas la chandelle.

« Si cette revalorisation modulée avait été faite à enveloppe constante, alors les plus modestes auraient eu droit à un gain modeste qu'ils auraient à peine relevé, tandis que ceux qui auraient perdu auraient hurlé. La solution ne présentait aucun avantage », souligne un pilier de la majorité. Pour ce dernier, *« la vraie modularité, elle viendra de la forte revalorisation du minimum vieillesse ».*

80 % des retraités perdants selon l'OFCE

Pour autant, la majorité n'en a sans doute pas fini avec cette question du pouvoir d'achat des retraités. Celle-ci est encore agitée fréquemment par les différentes oppositions, qui trouveront quelques munitions pour leurs canonnades contre le gouvernement dans la dernière étude dévoilée en fin de semaine par l'OFCE : le centre de recherches classé à gauche a montré que [huit retraités sur dix devraient être perdants](#) en termes de pouvoir d'achat à l'horizon 2020.

Pour se défendre de taper trop fort sur cette catégorie de la population, Edouard Philippe a déjà dégainé il y a dix jours [une mesure d'exemption de la hausse de la CSG pour 300.000 retraités](#). Surtout la majorité veut mettre en avant d'autres réformes, dont ces derniers devraient directement bénéficier : c'est le cas de l'extension de la couverture maladie universelle complémentaire, mais surtout de la [mise en place progressive du « reste à charge zéro »](#), qui va se traduire par une offre gratuite de lunettes, de prothèses dentaires et auditives.

Des sommes relativisées

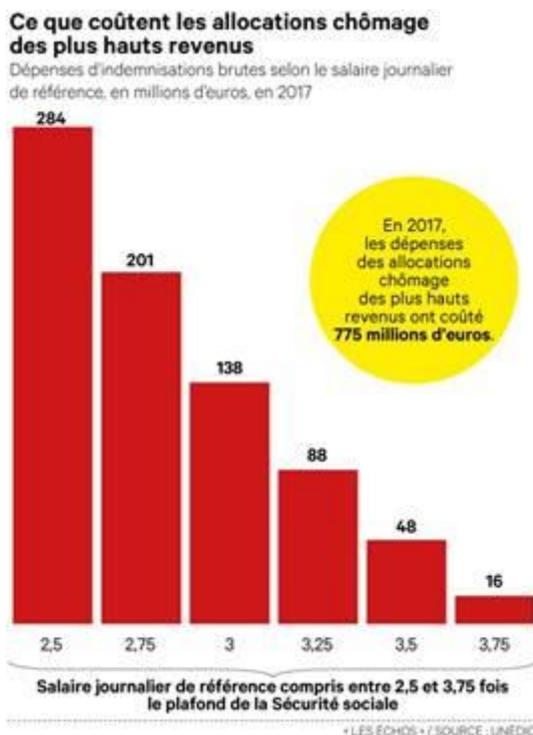
« Cela concernera forcément plus les personnes âgées, avec un gain de 200 euros pour les prothèses auditives dès 2019 par exemple », poursuit un ténor de la majorité. *« Si vous mettez bout à bout les mesures, il y a une accumulation de pouvoir d'achat pour les personnes âgées qui représente à terme 1.200 à 1.300 euros de revenus »* par personne en un an, selon Olivier Véran.

Le quasi-gel des pensions en 2019 et 2020 est par ailleurs relativisé par Gérald Darmanin. Mardi dernier, le ministre de l'Action et des Comptes publics a insisté sur le fait que la progression moyenne des pensions ces cinq dernières années n'était que de 0,4 %, pas très loin de l'indexation retenue pour 2019-2020. Il y a cependant une vraie différence avec la fin du quinquennat précédent : [les prix sont repartis à la hausse](#), alors qu'ils étaient déprimés auparavant.

Solveig Godeluck et Renaud Honoré

LES ECHOS – 01/10/2018

7 Assurance chômage : les pistes d'économies sur la table



Evoquée par Edouard Philippe, la dégressivité des allocations se heurte au veto des syndicats et aux effets douteux de la formule. D'autres pistes circulent, toutes synonymes de baisse des droits.

La France va-t-elle rejoindre la moitié des pays de l'OCDE qui appliquent une formule d'allocation chômage dégressive comme c'est le cas en Belgique, en Italie ou aux Pays-Bas ? C'est ce qu'a laissé entendre Edouard Philippe jeudi soir sur France 2. Deux cas sont envisageables, a-t-il indiqué : les personnes ayant des « salaires très élevés » ou une « très forte employabilité ». Deux cas séduisants sur le papier mais qui tiennent avant tout de l'affichage politique.

Prudent, Edouard Philippe a renvoyé le sujet à la négociation sur les règles d'indemnisation de l'Unédic que les partenaires sociaux [s'apprêtent à ouvrir](#) . A ceci près que les syndicats, unanimes, ont prévenu : la dégressivité c'est non !

« Effets indésirables »

Le gouvernement peut toujours passer outre leur accord - si accord il y a. En l'espèce, cela marquerait un retour aux années... 1990 quand la France a pratiqué la dégressivité. Pour l'arrêter en 2002, les effets sur le retour à l'emploi s'avèrent contre-productifs, comme l'indique un document de l'Unédic auquel « Les Echos » ont eu accès.

La dégressivité ? « Une mesure qui a la force de l'évidence, mais dont les études montrent que les effets indésirables annulent les bénéfiques », confirme [Bruno Coquet, chercheur affilié à l'OFCE](#) qui conseille plutôt de faire varier la durée des droits en fonction de la conjoncture. Diminuer les allocations par paliers jusqu'à la fin des droits accélère la reprise d'un emploi. Mais le plus souvent l'allocataire reprend un emploi moins qualifié, ce qui joue contre les chômeurs qui auraient pu y prétendre. En d'autres termes : dégressivité égale moins de bien être et plus de chômage... Tout l'inverse de l'objectif poursuivi !

Le seul avantage tient aux économies potentielles. En théorie, diminuer les allocations à compter du 13^e mois s'appliquerait aux 9 milliards versés à partir du 12^e. Si on applique une baisse de 10 %, ce serait 900 millions de dépenses en moins.

Un milliard d'économie

Sauf qu'en évoquant les seuls très hauts salaires ou les plus employables, Edouard Philippe a fermé les écoutilles : en 2017, les chômeurs dont le salaire journalier de référence dépassait 2,5 fois le plafond de la Sécurité sociale ont touché 775 millions d'euros. Soit moins de 2 % des 40 milliards d'allocations versées cette année-là, tous chômeurs confondus !

Pour [baisser de 1 et 1,3 milliard par an les dépenses de l'Unédic](#) comme le souhaite l'exécutif, il va falloir actionner d'autres leviers, tous synonymes de baisse de droits. Le seuil minimum d'activité pour recharger ses droits - 150 heures - pourrait être augmenté. Tout comme la période considérée pour le calcul du salaire journalier de référence (duquel est déduit le montant versé). Le nombre de mois travaillés minimum ouvrant droit à indemnisation pourrait revenir à six mois, contre quatre aujourd'hui, voire plus. Autre piste évoquée, passer d'un jour travaillé égale 0,9 jour indemnisé et non plus un. A la clé, un milliard d'économie selon l'Unédic, mais pas tout de suite.

Alain Ruello

L'OPINION – 01/10/2018

8 **Patrick Martin (Medef): «La réalité c'est que la fiscalité des entreprises va augmenter en 2019, de 4 milliards d'euros»**



Le numéro deux du Medef s'inquiète de la petite musique qu'il entend monter sur le fait que le budget 2019 fasse des cadeaux aux entreprises. «C'est faux» explique-t-il. Comme de dire que les entreprises ne jouent pas le jeu de l'emploi : «Elles embauchent»

Ce lundi, le Medef réunit un conseil exécutif extraordinaire pour décider si oui ou non l'organisation patronale entrera dans la négociation sur l'assurance chômage.

Vous allez décider lundi si le Medef entre dans la négociation assurance chômage. Geoffroy Roux de Bézieux a déjà dit qu'il était favorable...

Oui, nous allons proposer au conseil exécutif d'entamer cette [négociation](#). Mais pas à n'importe quel prix. Nous n'irons que si l'ambition de réforme est forte, eu égard l'état de dégradation des finances de l'Unédic mais également à la médiocre performance du régime en termes de retour à l'emploi pour les chômeurs. Nous allons discuter de tout cela...

Édouard Philippe est favorable à une dégressivité des allocations-chômage pour les hauts salaires. Qu'en pensez-vous ?

C'est typiquement [le genre de sujets](#) dont il faut débattre sans tabou. C'est un des éléments à regarder tout comme la durée des allocations ou leur montant.

Mais vous avez des lignes rouges comme le bonus-malus ?

Nous en avons deux : nous ne voulons pas d'augmentation de cotisations pour les entreprises et nous sommes contre tout renchérissement du coût du travail, notamment des contrats courts. Le schéma évoqué pour le bonus-malus irait à l'encontre des activités économiques et de l'emploi dans de nombreux secteurs.

Dans ces conditions, la négociation a toutes les chances d'échouer ?

Nous verrons. Chacun [distille actuellement ses messages, ses prises de position](#). Au Medef, nous sommes déterminés à aboutir, mais il ne faut pas que ce soit un simulacre de négociation... Le conseil exécutif de ce lundi fixera clairement la ligne.

Actuellement la loi Pacte est discutée au Parlement. La modification des seuils a été votée. C'est une victoire du patronat !

Depuis des années, nous demandions effectivement la simplification et la diminution du nombre de seuils, car cela pénalise l'économie. Mais nous aurions souhaité que le gouvernement aille plus loin en supprimant ou lissant tous les seuils sociaux. Nous sommes insatisfaits de voir qu'un nouvel effet de seuil se crée avec la suppression du forfait social en matière d'intéressement uniquement pour les entreprises de moins de 250 salariés. Certes, c'est dans ces entreprises qu'il y a le moins d'accords d'intéressement. Mais la façon dont le système a été mis en place est contradictoire avec le message que le gouvernement veut faire passer aux entreprises, et notamment aux ETI et leurs salariés qui ne bénéficieront pas de ce dispositif. [Globalement cette loi Pacte va cependant dans le bon sens](#).

Et le projet de loi de finances (PLF) ?

Ce projet de loi comporte des dispositions positives, comme la simplification du « Pacte Dutreil ». Mais nous voyons aussi monter la petite musique selon laquelle les entreprises bénéficieraient de cadeaux fiscaux sans jouer le jeu de l'emploi. Or, le nombre de créations d'emplois dans le privé n'a jamais été aussi élevé dans notre pays depuis des années. Les entreprises continuent à embaucher malgré les difficultés à trouver les compétences et une croissance ralentie. Elles investissent aussi massivement : plus de 18 milliards d'euros en plus ont été engagés par rapport à l'année dernière.

La réalité, c'est que la fiscalité des entreprises va augmenter en 2019, de 4 milliards d'euros, de manière pérenne. Bien entendu, la transformation [du CICE](#) en allègements de charges va avoir un effet positif, mais attention c'est 20 milliards d'euros sur une seule fois, et c'est en trésorerie. Car l'Etat va s'acquitter des dettes des années précédentes. Et nous voyons bien la confusion entretenue par le gouvernement entre les charges et la trésorerie ! [Ce PLF](#) comporte également une zone d'ombre car sans baisser les dépenses publiques nous ne voyons pas comment le gouvernement va réussir à financer à hauteur de 26 milliards la suppression de la taxe d'habitation. Le tout sans s'attaquer aux impôts de production.

Comment arrivez-vous à ce solde de 4 milliards ?

Nous saluons [la baisse de l'impôt sur les sociétés \(IS\)](#). Mais en parallèle, la transformation du CICE en allègements de charges génère autant de recettes d'IS pour l'Etat ! En plus, il y a 2 milliards dus au report au 1^{er} octobre prochain des allègements de charge sur les bas salaires. La taxe carbone augmente d'un milliard pour les entreprises. La remise en cause du tarif réduit sur le gazole non routier, c'est 980 millions d'euros en plus, dont une bonne partie sera à la charge des secteurs du bâtiment et des travaux publics. Nous sommes d'ailleurs choqués de la façon dont la décision a été prise, sans concertation. La même méthode arbitraire a été appliquée sur la fiscalité des brevets, que le gouvernement veut modifier. Il prend le risque de pénaliser des filières d'excellence françaises. Sans compter la fiscalité locale qui augmente chaque année.

Cela fait un an que les ordonnances sont entrées en vigueur. Quel est votre bilan ?

Nous [les trouvons intéressantes, mais il y a une difficulté culturelle](#) à les mettre en œuvre. Nous encourageons leur déploiement, comme d'ailleurs pour l'apprentissage. Il y aura une montée en puissance, après ce temps d'appropriation. Le Medef va faire de la pédagogie auprès de ses adhérents.

Justement, où en sommes -nous de la restructuration engagée des branches ?

Pas très loin. Mais attention le Medef n'est pas décisionnaire. Nous encourageons le mouvement. Mais c'est très compliqué à réaliser, il faut harmoniser les conventions collectives. Nous préconisons des accords « chapeaux » avec des aménagements en fonction des spécialités. C'est complexe et sensible, ce qui génère des inerties dans le processus.

Cela fait trois mois que vous êtes aux manettes. Qu'est-ce qui change au Medef ?

Nous avons mis en place 14 commissions contre 27 auparavant, dirigées à chaque fois par un binôme homme femme. Nous allons créer un comité exécutif composé de chefs d'entreprise de moins de 40 ans. Nous allons créer un Lab, qui permettra d'échanger des idées, de se projeter dans l'avenir. Un Lab ouvert et œcuménique. Nous avançons donc conformément à nos engagements.

Fanny Guinochet

LE FIGARO – 01/10/2018

9 L'actionnariat salarié gagne du terrain dans les sociétés non cotées



INFO LE FIGARO - La part des entreprises qui recourt à cette forme d'épargne participative connaît une progression importante depuis deux ans.

L'actionnariat salarié a le vent en poupe. Si quelque 3,5 millions d'actionnaires salariés dans les entreprises françaises se partagent 47,2 milliards d'euros d'encours (gérés notamment dans le cadre d'un plan épargne entreprise), [le potentiel de développement de cette forme d'épargne collective dans les sociétés non cotées est énorme](#). On estime, en effet, à 145.000 seulement le nombre de salariés, employés dans 160 sociétés non cotées environ, qui détiennent pour 1,4 milliard d'euros d'actions de leur entreprise... Une bagatelle donc mais en progression constante, à en croire les résultats du baromètre 2018 de l'actionnariat salarié dans les sociétés non cotées, publié par la société de gestion Equalis Capital et que *Le Figaro* publie en exclusivité.

Lancé en 2015, son indice de capitalisation des sociétés non cotées à actionnariat salarié, qui reflète la valeur du portefeuille détenu par l'ensemble des salariés actionnaires d'un échantillon composé de 33 entreprises réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 9 milliards d'euros, connaît en effet un essor exponentiel. Sur les 36.800 salariés que ces sociétés emploient en France, 16.300 sont salariés actionnaires, soit 44,3 %.

Une moyenne de 2588 euro

En progression continue depuis sa création, l'indice Equalis enregistre cette année une accélération... de 23 %, pour se fixer à 2138. Si cette hausse est moins spectaculaire qu'en 2017 (+ 40%), il n'en reste pas moins que l'indice Equalis a... doublé en trois ans. Dans le détail, c'est dans le secteur de l'industrie (36 %) que l'actionnariat salarié est le plus développé, suivi par les services BtoB (21 %) et le conseil ingénierie (18 %). Les régions les plus prisées, l'Île-de-France (30 %), mais aussi l'Ouest (27 %) et, dans une moindre mesure, le Sud-Est (18 %) et le Nord (15 %).

Par ailleurs, ce sont les familles (36 %) qui composent la part la plus importante de ces actionnaires, devant le management (33 %). En moyenne et sur trois ans, l'investissement d'un salarié actionnaire s'élève à 2588 euros. Si un tiers des salariés n'épargnent pas, probablement faute de moyens, ceux qui le font veillent à diversifier leurs investissements.

Le projet de [loi Pacte](#), dont l'examen doit reprendre ce mardi en séance à l'Assemblée, contient différentes dispositions pour doper l'actionnariat salarié dans les entreprises qui devrait donc connaître, dans les années à venir, une nouvelle progression. «[La prochaine frontière est la transmission d'entreprise](#). C'est en effet à cette occasion que l'actionnariat salarié dans les PME et les ETI peut se développer avec le plus fort impact», pointe Jean-Philippe Debas, le président d'Equalis Capital.

Corinne Caillaud

LE FIGARO – 01/10/2018

10 Garde d'enfant, prix du gaz... ce qui change au 1er octobre



Coup de pouce financier pour les familles monoparentales, disparition de cotisations salariales pour l'assurance chômage... Voici quelques changements qui vont intervenir à partir de ce lundi.

Ce 1er octobre marque l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions gouvernementales qui auront un impact sur le budget des Français. Tour d'horizon.

• Frais de garde d'enfant

Le plafond du complément libre choix du mode de garde (CMG), allocation versée aux parents qui recourent à un mode d'accueil individuel pour la garde de leur enfant de moins de six ans, sera revalorisé de 30% à partir de ce 1er octobre pour les familles monoparentales. Cette mesure permettra à tous les parents qui élèvent seuls un ou plusieurs enfants en bas âge d'être mieux aidés financièrement lorsqu'ils recourent à un assistant maternel, une garde à domicile ou une micro-crèche. Selon les configurations familiales, le nombre d'heures de garde et le montant des revenus de la famille, l'aide mensuelle pourra augmenter jusqu'à 250 euros par mois.

Actuellement, les familles monoparentales disposant de moins de 28.713 euros pour un enfant reçoivent 462,78 euros de complément de libre choix de mode de garde (une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant), versé par la CAF. Pour deux enfants, le plafond de revenus pour recevoir ce montant est de 32.788 euros et de 36.863 euros pour trois enfants. Avec ce supplément de près de 140 euros, donc, ces

• Tarifs du gaz

Comme l'annonçait [Le Figaro](#), les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie à 4,5 millions de ménages vont augmenter en moyenne de 3,25% en octobre. L'augmentation sera de 1% pour les utilisateurs de gaz pour la cuisson, de 3,3% pour ceux ayant recours à cette énergie pour se chauffer, et de 2% pour les utilisateurs qui en font un double usage cuisson et chauffage. Il s'agit du 6e mois consécutif de hausse.

Si les tarifs réglementés du gaz font partie depuis longtemps de l'histoire du paysage énergétique français, ils ne devraient pas le rester éternellement. Dans le cadre de la loi Pacte, un amendement a été pris qui prévoit que ce système régulé prenne fin en 2023.

• Cotisations salariales

Les cotisations salariales pour l'assurance chômage, déjà passées de 2,4% à 0,95% en janvier, disparaissent complètement à partir de ce lundi, ce qui va se traduire par une hausse du salaire net perçu à la fin du mois.

La baisse de la cotisation assurance chômage de janvier, ainsi que la suppression de la cotisation assurance maladie à cette date, avait été contrebalancée par une hausse de 1,7 point de la CSG à l'ensemble des revenus. L'augmentation du salaire effectivement perçu par les salariés sera donc plus importante fin octobre que fin janvier.

Au mois de décembre 2017, le gouvernement a lancé un simulateur pour [évaluer les gains de pouvoir d'achat](#) potentiellement réalisés par les contribuables suite à la mise en place de ses réformes.

• Marchés publics dématérialisés

La dématérialisation des marchés publics devient obligatoire à compter du 1er octobre. Concrètement, les entreprises ou associations qui concourent à [l'obtention un marché public d'un montant supérieur à 25.000 euros hors taxes](#) devront transmettre leur candidature, ainsi que leurs demandes d'information, par voie électronique. Les courriers d'attribution ou de rejet seront eux aussi transmis de façon dématérialisée par les acheteurs. Suite à l'attribution d'un marché, la signature électronique remplacera la signature manuscrite au bout d'une période de transition pour permettre aux entreprises de s'équiper d'un certificat de signature électronique.

LES ECHOS : [Marchés publics : les entreprises face aux nouvelles règles du jeu](#)

LES ECHOS : [Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances : « Simplifier l'accès des PME à la commande publique »](#)

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 01/10/2018

11 Air France-KLM : face aux syndicats, l'épreuve du feu pour Ben Smith



Ben Smith, le nouveau patron d'Air France, atterrit dans un climat tendu.

Son prédécesseur avait jeté l'éponge en mai 2018 après que les salariés avaient rejeté son plan de revalorisation des salaires.

Quinze jours après son arrivée, le nouveau PDG d’Air France-KLM reçoit ce lundi les syndicats pour parler revalorisation de salaires. Un sujet explosif sur lequel plane toujours la menace d’une grève.

Ben Smith entre dans le dur. Le Canadien, nouveau patron d’Air France-KLM, rencontre pour la première fois l’intersyndicale pour parler augmentation de salaire, lundi 1er octobre. Un sujet sensible qui a déjà entraîné quinze jours de grève à Air France en 2018 (perte pour l’entreprise : **335 millions d’euros**) et fait chuter l’ancien patron du groupe aérien, Jean-Marc Janaillac.

En mai, il avait jeté l’éponge après une consultation interne qui avait massivement rejeté sa proposition de hausse salariale. Il proposait une réévaluation de 2 % de la grille en 2018 puis de 5 % pour les trois années suivantes. Insuffisant pour l’intersyndicale qui réclame une hausse de 5,1 % pour tous les personnels.

Pour déminer le terrain, l’ancien numéro 2 d’Air Canada a rencontré dès sa prise de fonction l’ensemble des syndicats représentatifs. « Il écoute, c’est déjà un changement, analyse Grégoire Aplincourt, président du Syndicat des pilotes d’Air France (Spaf), le deuxième de l’entreprise. Il a été très étonné quand on lui a parlé du manque de soutien de l’Etat, notre principal actionnaire. »

« Ben Smith, c’est poker face »

Quant aux salaires ? « Rien, Ben Smith, c’est poker face, ironise Christophe Dewatine, de la CFDT. On ne sait pas ce qu’il pense. Il a simplement paru surpris du mode de rémunération chez nous, avec des augmentations générales calées sur l’indice Insee, là où dans les pays anglo-saxons les hausses sont davantage liées aux performances individuelles. »

« Au final, on a senti quelqu’un qui connaît déjà très bien l’entreprise, l’aérien, **et qui a confiance en l’avenir du groupe**, poursuit le responsable de la CFDT. De toute façon, les salariés d’Air France ne veulent plus de plan de réduction. » A Paris Match, dans sa première interview depuis son arrivée, Ben Smith prévient : « Je ne suis pas venu pour jouer défensif. »

Bref, les syndicats ont été plutôt agréablement surpris par leur nouveau patron, d’autant qu’il a répondu à une demande d’une partie des organisations syndicales qui exigeait la tête de la direction précédente. Le 27 septembre, le conseil d’administration a annoncé **la démission du directeur général**, Franck Ternier, remplacé jusqu’au 31 décembre au plus tard par Ben Smith lui-même. « Maintenant qu’il est parfaitement au courant de nos demandes, il va falloir aller vite, exhorte Guillaume Pollard, président d’Alter, un autre syndicat de pilotes. En une journée, les négociations peuvent être bouclées. »

Un mois pour répondre aux revendications

L’intersyndicale a donné jusqu’à la mi-octobre à la nouvelle direction pour répondre favorablement à leurs revendications. Faute de quoi la grève pourrait reprendre. « Ben Smith arrive avec un salaire en hausse de 300 % par rapport à Janaillac, avec un logement de fonction près des Invalides (*NDLR : dans le très chic 16^e arrondissement de Paris*). S’il n’y a rien pour les salariés, ce serait de la provocation », prévient un syndicaliste qui souhaite garder l’anonymat.

Ben Smith est prévenu, il n’y aura pas de round d’observation, ni avec les syndicats, ni avec l’Etat. Dans une interview au Financial Times, il avait indiqué que l’Etat était prêt à céder sa participation de 14 % dans Air France **avant d’être sèchement démenti par Bercy**. « Ben Smith va devoir apprendre très vite, analyse une source interne. Et faire preuve d’imagination pour les revendications salariales. Payer en action ? Accorder des jours de repos supplémentaires ? Toutes les pistes seront bonnes. »

Vincent Vériér

12 Un mondial de l'Auto 2018 sans diesel



Particules nocives pour la santé, « dieselgate », normes de plus en plus sévères, systèmes antipollution coûteux... Tout cela a provoqué une chute brutale des ventes, essentiellement au profit de l'essence.

Ce sera le grand absent de l'édition 2018 du [Mondial de Paris](#). Le [diesel est un peu devenu le cousin honteux de la famille automobile](#). Souvent présent à l'esprit mais dont on ne parle plus trop. Ou seulement pour annoncer son départ définitif. Dernier en date: [Porsche, qui a annoncé le 24 septembre faire une croix sur le diesel pour tous ses véhicules](#). La marque sportive rejoint ainsi Volvo, Toyota ou Nissan qui cessent de commercialiser ce type de moteur au fur et à mesure du renouvellement de leurs modèles.

Cette technologie était attaquée depuis plusieurs années par les écologistes à cause de ses émissions de particules nocives pour la santé. Mais c'est le «dieselgate» qui lui a porté un coup fatal. En 2015, Volkswagen a reconnu avoir triché en installant un logiciel truquant les émissions polluantes de 11 millions de ses véhicules dans le monde. Ce scandale a mis à mal la crédibilité des constructeurs qui mettaient en avant les progrès - pourtant bien réels - du diesel moderne.

Les normes sont alors devenues beaucoup plus sévères, ce qui a renchéri le prix des véhicules diesels qu'il a fallu équiper de systèmes antipollution plus nombreux et coûteux. Des villes, notamment en Allemagne, ont décidé de bannir les véhicules diesels les plus âgés. Et, dans la plupart des pays, la fiscalité du diesel et celle de l'essence ont été alignées. Tout cela a provoqué une chute brutale des ventes, essentiellement au profit de l'essence. En 2012, 72 % des véhicules neufs immatriculés en France étaient équipés de moteur Diesel. Sur les six premiers mois de l'année 2018, cette proportion dépasse à peine 40 %.

La tendance est similaire partout en Europe. Même les entreprises s'en détournent, certes plus lentement. Les constructeurs disposant des plus grandes parts de marché en Europe, avec en tête les français et les allemands, continuent pourtant de défendre la technologie. Elle reste pertinente pour les gros rouleurs et les véhicules utilitaires transportant de lourdes charges. D'autant que des normes plus rigoureuses garantissent désormais que leurs performances environnementales sont bien meilleures. En annonçant l'abandon du diesel, Oliver Blume, directeur général de Porsche, a précisé qu'il considérait que «les moteurs Diesel modernes restent attractifs» et qu'ils auront «à l'avenir encore une grande importance pour l'industrie automobile». Porsche fait, il est vrai, parti du groupe Volkswagen, qui est encore très dépendant de cette technologie.

Ces constructeurs n'ont, en réalité, guère le choix. D'abord, les normes européennes en matière d'émission de CO2 les placent dans une situation très complexe. En 2021, les véhicules vendus par chaque constructeur ne devront pas émettre, en moyenne, plus de 95 grammes de CO2 par kilomètre parcouru. Pour y parvenir, l'industrie automobile comptait sur le diesel qui émet en moyenne 20 % de CO2 en moins que l'essence pour un véhicule équivalent. Le changement de l'équilibre entre diesel et essence rend le défi plus difficile aujourd'hui. Les gros producteurs de diesel doivent absolument ralentir sa chute. Et accélérer la transition vers le véhicule électrique.

Ce changement va confronter les industriels à un sérieux problème social. Tout un tissu industriel s'est développé autour du diesel, longtemps poussé par les pouvoirs publics. Il faut préparer la transition. Renault comme PSA ont déjà localisé la fabrication de leurs moteurs électriques dans leurs usines françaises. Cela ne sera sans doute pas suffisant. Mais ces grands groupes disposent d'une taille suffisante pour gérer un tel problème. C'est beaucoup moins vrai pour les petits sous-traitants spécialistes du diesel. La Plateforme automobile (PFA), qui représente la filière automobile en France, travaille depuis plusieurs mois à identifier ces entreprises à risque. Et tente de les aider pour éviter de nouveaux GM&S.

Mondial de l'Auto: le retour en grâce des constructeurs français //

<http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/09/30/20005-20180930ARTFIG00127-mondial-de-l-auto-le-retour-en-grace-des-constructeurs-francais.php>

Emmanuel Egloff

LE MONDE – 01/10/2018

13 « Orange Bank gagne entre 15 000 et 20 000 clients par mois »



Dans un entretien au « Monde », Paul de Leusse, responsable des services financiers d'Orange depuis mai, expose sa nouvelle stratégie.

Ancien du Crédit agricole, Paul de Leusse a pris la direction des services financiers d'Orange en mai. Il dresse un bilan d'Orange Bank, presque un an après son lancement, et donne une nouvelle orientation aux services financiers de l'opérateur télécoms.

Près d'un an après son lancement, quel est le bilan d'Orange Bank ?

Après un démarrage sensationnel, les recrutements de clients se sont un peu tassés. Mais depuis, nous avons bien travaillé le lien entre Orange Bank et le réseau Orange. Ce dernier trimestre, nous gagnons entre 15 000 et 20 000 clients chaque mois, soit 700 ouvertures par jour. Désormais, 60 % des ouvertures de compte sont réalisées dans nos boutiques Orange. Les meilleurs de nos vendeurs peuvent vendre entre 40 et 50 comptes Orange Bank chaque mois, en plus des produits télécoms classiques (forfaits mobiles, fibre...). C'est ce que fait un conseiller bancaire à plein-temps. Nos clients sont présents dans la France entière et nous avons 60 % de familles.

Orange pensait au départ que la grande majorité des clients ouvriraient leur compte sur leur smartphone. C'est une remise en cause de sa stratégie initiale...

Nous ne pensions pas que les boutiques Orange nous permettraient de pénétrer l'ensemble du marché. C'est une surprise positive. Certes, notre banque est digitale, mais nous voulons aussi adopter un positionnement multidistributeur. Aujourd'hui, Orange Bank dispose d'un partenaire distributeur, le réseau d'Orange. En 2019, le réseau de l'assureur Groupama, notre actionnaire à 35 %, proposera également l'offre Orange Bank. Puis nous chercherons d'autres réseaux. A terme, cela aurait du sens d'avoir pour partenaires un acteur issu du monde de l'immobilier, à qui nous pourrions proposer des

prêts à l'habitat, et un acteur de la grande distribution. C'est ce qui nous permettra d'accélérer notre croissance.

Vous ambitionnez de devenir une banque complète. Quand allez-vous élargir votre offre au-delà du compte courant et du crédit à la consommation ?

Nous voulons concevoir des offres adaptées aux besoins des réseaux. Par exemple, à la demande d'Orange, nous travaillons sur un compte « famille ». Nous allons également proposer des offres croisées banque-téléphone, en nous lançant en 2019 dans le financement du terminal mobile. Le nouvel iPhone vaut 1 300 euros ; il y aura certainement des gens qui auront besoin d'un crédit pour se l'offrir. Le réseau Groupama, qui vend de l'assurance auto, veut, de son côté, que l'on développe le crédit auto. Par ailleurs, nous distribuerons en fin d'année une carte bancaire « premium », haut de gamme. Nous testons également une offre d'assurance-emprunteur et un produit de prévoyance avec Groupama. Au-delà de notre offre standard, très bon marché, nous allons développer des offres payantes. Il faudra bien accroître notre rentabilité.

Où en sont vos projets au niveau international ?

Nous voulons décliner nos services financiers dans tous les pays où Orange est présent. Nous prévoyons d'ouvrir trois pays par an – un en Europe, deux en Afrique. Dans les zones très bancarisées, nous prévoyons des offres complètes, et, dans les zones moins bancarisées, des services simplifiés. Rappelons qu'en Afrique notre service de paiement Orange Money compte 40 millions de clients, et nous avons déjà commencé à distribuer du microcrédit et des microproduits d'épargne. Nous avons demandé en juillet une licence bancaire au régulateur des pays de l'Afrique de l'Ouest, la BCEAO. Nous espérons l'obtenir début 2019. Comme en France, nous allons opérer avec un acteur local et créer Orange Bank Africa avec le bancassureur d'origine ivoirienne NSIA, qui détiendra 25 % de cette structure.

Quel est votre calendrier ?

Dès cette année, nous lancerons un service de paiement et de crédit en Roumanie. En 2019, nous ouvrirons Orange Bank en Espagne, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, où Orange est très présent. En 2020, nous nous installerons en Slovaquie, au Mali et au Burkina Faso. En 2021, sans doute en Belgique, en Pologne et dans d'autres pays d'Afrique. La Pologne est un gros pays pour Orange, mais la concurrence y est forte dans les services financiers. Je préfère prendre mon temps pour y installer Orange Bank.

Comptez-vous ouvrir des bureaux dans l'ensemble de ces pays ou opérer depuis la France ?

Nous nous sommes posé la question, et nous aurions pu le faire pour l'Europe. Mais nous considérons qu'il est nécessaire pour Orange d'avoir des équipes locales. D'abord pour mieux comprendre des marchés différents ; ensuite, pour permettre au régulateur local d'avoir un interlocuteur quotidien. Enfin, il est du devoir d'Orange de payer des impôts là où il est présent et de créer des emplois. Nous avons une forme de responsabilité vis-à-vis de la société.

Cette nouvelle stratégie s'accompagne d'un changement d'équipe. André Coisne va quitter ses fonctions de directeur général d'Orange Bank...

C'est la décision d'André Coisne de partir. Il souhaite créer un fonds de finance d'impact. Mais il va rester à mes côtés comme conseiller en diversification et partenariats. J'ai en revanche décidé de ne pas remplacer son poste et je vais proposer au conseil d'administration de prendre sa place, afin de confier à Orange Bank le contrôle de l'intégralité des services financiers du groupe. Mon objectif est d'avoir de l'homogénéité dans le groupe.

Le groupe Banque populaire Caisses d'épargne renonce à lancer sa néobanque Fidor en France, car le marché est déjà saturé. Quelles sont les perspectives de croissance pour les banques numériques ?

Le nombre d'ouvertures de compte en France par des banques digitales est passé de 2,5 millions il y a dix ans à près de 4 millions, et cette progression n'a profité quasiment qu'aux néobanques. Néanmoins, sans réseau de distribution, elles n'attirent qu'un type de clients, plutôt jeunes, urbains, adeptes de la modernité. Donc elles vont faire le tour de leur base de clients potentielle, qui va croître moins vite à l'avenir. C'est pourquoi la force d'Orange Bank est d'être une néobanque qui s'appuie sur un réseau.

Cette nouvelle stratégie va-t-elle vous permettre d'être rentable plus rapidement ?

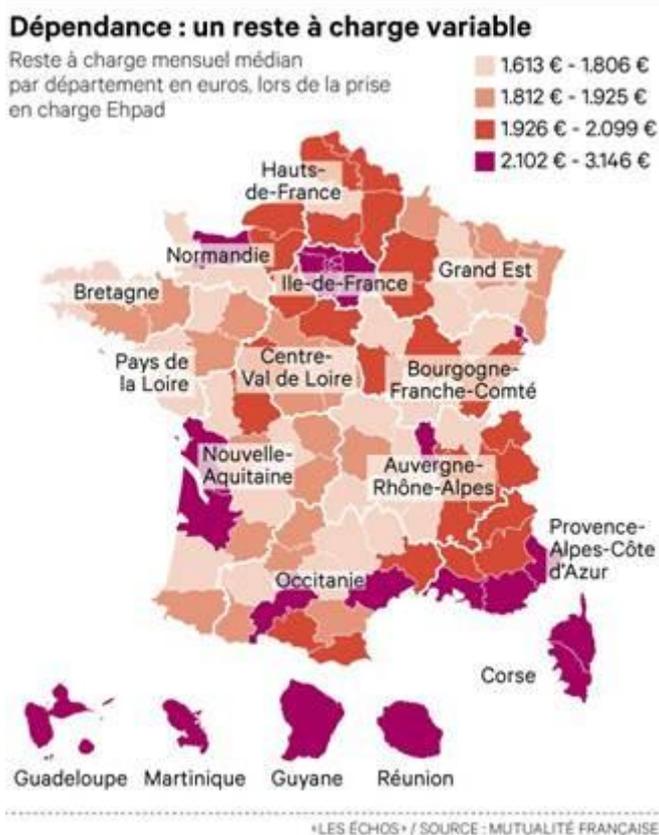
Pour l'instant, nous conservons nos prévisions, qui étaient d'atteindre l'équilibre en six ans, donc en 2022, et de conquérir 2 millions de clients en dix ans. Mais en Espagne, nous attendons un retour sur investissement en quatre ans, plus rapide qu'en France donc, car le modèle est plus équilibré entre le paiement et le crédit à la consommation, plus rémunérateur.

Propos recueillis par [Sandrine Cassini](#) et [Véronique Chocron](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 01/10/2018

14 Ce que coûte la dépendance aux personnes âgées



La concertation sur la réforme de la dépendance s'ouvre ce lundi, en vue d'une loi sur l'autonomie en 2019. La Mutualité française a calculé le reste à charge financier actuel pour les personnes âgées dépendantes.

Neuf à dix milliards d'euros par an. C'est l'investissement qui sera probablement nécessaire pour assumer le coût de la dépendance, a estimé [Emmanuel Macron en juin, lors du congrès de la Mutualité française](#) . Il s'était alors engagé à faire voter « *avant la fin de l'année 2019* » une loi en vue

de « *construire un nouveau risque* », à côté des risques maladie, vieillesse, accidents du travail et famille, couverts par la Sécurité sociale.

La concertation s'ouvre ce lundi et doit se clore avant le 31 décembre. Le président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, Dominique Libault, qui va piloter l'ensemble, présentera les dix groupes de travail et le calendrier en présence de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Hébergement et aide à la vie quotidienne

A l'issue du discours présidentiel, la Fédération nationale de la mutualité française a immédiatement embrayé, car elle voit dans ce futur nouveau risque une prolongation naturelle de son activité assurantielle. Elle publie ce lundi une étude sur les restes à charge des Français âgés qui perdent leur autonomie, soit 1,3 million de personnes aujourd'hui.

Si les frais de santé sont plutôt bien pris en charge, l'hébergement en établissement et l'aide à la vie quotidienne pèchent. En moyenne, on entre en établissement médicalisé (Ehpad) autour de 85 ans. Un homme y survit deux ans, une femme deux ans et neuf mois. Or cela coûte en moyenne 2.500 euros par mois. Les personnes âgées peuvent toucher une allocation personnalisée d'autonomie (APA), voire une aide sociale à l'hébergement (ASH) - que beaucoup ne demandent pas car elle est récupérable sur la succession. En dépit de ces protections, 2.000 euros restent à leur charge, chaque mois.

Résultat, pour trois ans en établissement, il faut déboursier 89.100 euros, dont 72.000 à ses frais. Si l'on y reste cinq ans, ce qui risque de devenir de plus en plus fréquent avec les progrès médicaux, l'addition totale est de 185.800 euros, dont 153.100 euros pour le locataire... Un montant qui dépasse de près de 47.000 euros le niveau de vie médian des retraités, souligne l'étude.

Quand ils parviennent à rester à leur domicile, les aînés dépendants ont eux aussi des restes à charge qui mangent l'intégralité de leurs revenus. En perte d'autonomie sévère, on a besoin d'une « présence responsable » à plein temps, ce qui coûte en moyenne 4.750 euros par mois (16 heures par jour au SMIC). Les personnes dépendantes ayant 1.000 euros de revenus mensuels doivent déboursier entre 2.500 et 2.600 euros, après les aides sociales. Une bonne pension est une sécurité, puisqu'à 4.000 euros de revenus... le reste à charge tombe... à 4.000 euros. Il ne reste plus rien.

De moins en moins d'aidants

La réalité est heureusement souvent plus douce pour les personnes qui se maintiennent à domicile. Car la famille, les amis, leur tiennent compagnie, les véhiculent, leur font les courses, les aident financièrement. Grâce à l'intervention à domicile de ces aidants, le reste à charge tombe à moins de 120 euros par mois pour les dépendances les plus sévères, et disparaît quasiment pour les autres. Hélas, le nombre d'aidants est appelé à diminuer, car le nombre d'enfants par couple chute alors que la population vieillit.

En parallèle, souligne la Mutualité, le niveau de vie des retraités, supérieur à celui des actifs, va devenir nettement inférieur dans les trente-quarante prochaines années. Il faudra donc trouver des relais de financement, et structurer l'accompagnement du grand âge.

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 01/10/2018

15 Macron et son programme : le plus dur reste à faire



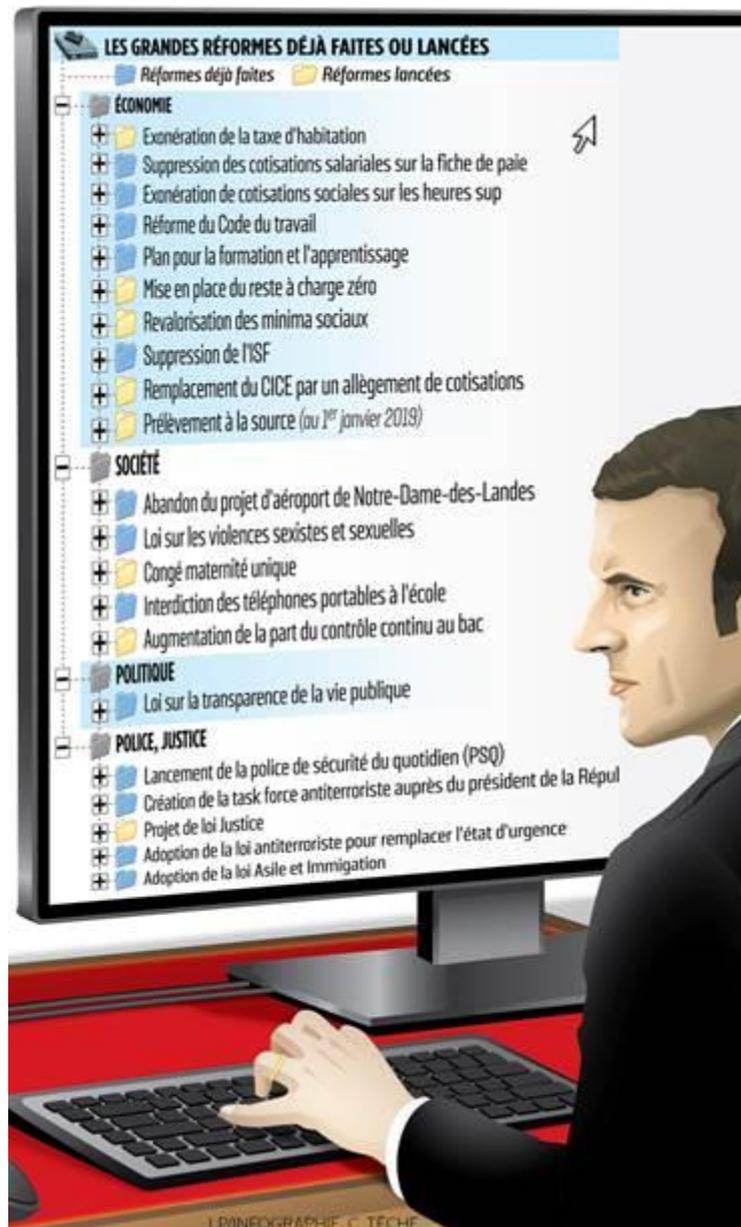
Depuis les Antilles, Emmanuel Macron a prévenu : « Nos réformes iront jusqu'au bout, je ne céderai pas à la facilité »

Un peu plus de 500 jours après son accession à l'Élysée, Emmanuel Macron s'apprête à lancer de nouvelles réformes majeures. Pas forcément de nature à améliorer sa cote de popularité.

C'est un message envoyé à 6700 km de Paris, [depuis les Antilles](#) où il a clos, ce dimanche, un périple de cinq jours. « Nos réformes iront jusqu'au bout, je ne céderai pas à la facilité », prévient Emmanuel Macron. Manière de dire que les mauvais sondages qui s'accumulent depuis plusieurs mois ne le feront pas dévier de son cap. Chiche !

Car après 500 jours de gouvernance et des réformes menées à un train d'enfer (loi travail, réforme de la SNCF, prélèvement à la source, exonération de la taxe d'habitation, [interdiction du portable](#) au primaire et au collège, transparence de la vie publique, etc.), la majorité a bien compris qu'elle ne pouvait pas se contenter d'un autosatisfecit. Macron le premier, alors que les résultats tardent à venir, lui qui s'est pourtant fait élire sur la promesse de l'efficacité.

« Nous avons demandé beaucoup d'efforts, ouverts beaucoup de chantiers, et parfois le quotidien de nos concitoyens n'a pas encore changé. J'en suis très conscient », a-t-il confié, dimanche, dans les colonnes du [JDD](#). « Il y a un problème de déconnexion entre le temps législatif et le temps de la vie des gens. Or, ce que les gens ne voient pas, cela n'existe pas », admet-on à l'Élysée.



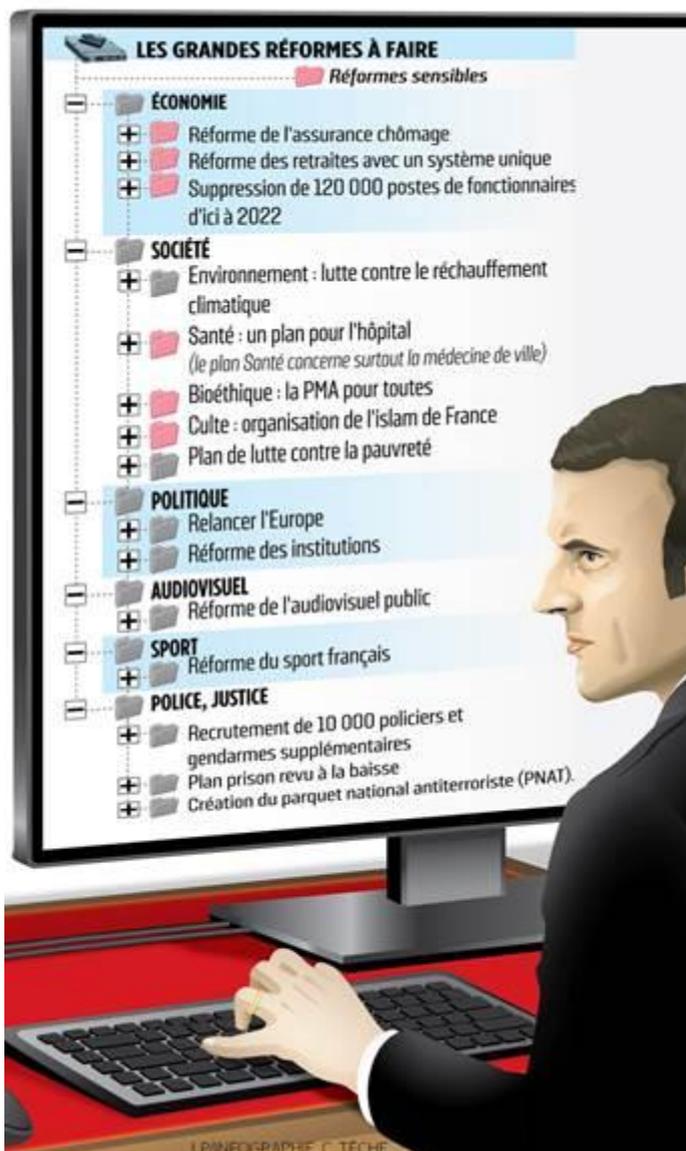
« La politique, c'est de la bagarre »

Une quadrature que l'exécutif a plusieurs fois tenté de surmonter ces derniers mois, notamment en poussant ses ministres à - mieux - faire la pédagogie de leurs réformes. « Il y a un enjeu à ne pas s'endormir sur son agenda. Il ne suffit pas de se contenter de faire des réunions, de lire ses mails et le soir d'aller se coucher pour se dire qu'on a bien fait le job. Non, il faut faire de la politique, vraiment ! » encourage Matignon, alors que nombre de ministres sont régulièrement accusés de ne pas assez monter au front. « La politique, c'est de la bagarre, il faut convaincre les Français. Quand on marque un but, il faut que ça se voie », poursuit un proche d'Édouard Philippe.

Et de la bagarre, il devrait y en avoir dans les prochains mois. Avec des dossiers ultra-chauds auxquels le président a promis de s'atteler. Comme le très explosif dossier de la réforme des retraites, mais aussi celui de l'assurance-chômage. Sans parler de [la sensible question de la PMA](#), de la lutte contre le réchauffement climatique, et cette promesse de faire baisser le chômage à 7 % d'ici la fin du quinquennat.

Sur ce dernier point, Emmanuel Macron sait qu'il sera jugé sur pièce, au risque de tomber dans le même piège que François Hollande, empêtré avec sa promesse d'« inversion de la courbe ». « La question de l'emploi, c'est le sujet fondamental. Ce sera la réussite ou l'échec d'Emmanuel Macron », parie un

ministre. « De toute façon, on va montrer aux Français qu'on ne lâchera pas l'affaire », enchaîne un autre.



Casser l'image d'arrogance

Et que dire du travail à mener pour redorer l'image présidentielle, fortement abîmée ces dernières semaines par les intempestives sorties du président sur « le pognon de dingue », les « Gaulois réfractaires », par son échange avec un jeune horticulteur sans emploi, et bien sûr par [l'affaire Benalla](#).

Depuis les Antilles, le principal intéressé a esquissé des premiers signes de mea culpa, n'hésitant pas à faire tomber la veste et subir les trombes d'eau de la tempête Kirk pour aller à la rencontre des habitants encore sinistrés, un an après, par la tempête Irma. Retourner sur le terrain, [aller au contact des gens](#), entre empathie et proximité, pour casser cette image d'arrogance et de président des riches.

Voilà l'objectif personnel d'Emmanuel Macron pour les prochaines semaines. « L'année qui s'est écoulée était quasiment une année de mise en jambes par rapport à l'année qui s'annonce », résume un député LREM. Ou comment dire que pour le chef de l'Etat, le plus dur reste encore à faire...

Olivier Beaumont et Pauline Théveniaud

16 Retraites, prisons, hôpitaux, islam... les dossiers chauds qui attendent Macron



Malmené par les sondages, Emmanuel Macron ne compte pourtant pas réduire le rythme des réformes.

Plusieurs réformes brûlantes sont à l'ordre du jour de l'exécutif dans les prochains mois. Passage en revue des plus explosifs d'entre eux.

Chômage de masse persistant, inquiétude des Français sur [leur pouvoir d'achat](#), prisons surchargées, hôpitaux débordés... Dans un contexte où l'opinion publique est de plus en plus rétive, l'exécutif va aborder cette fin d'année 2018, et surtout le début de l'année 2019, avec, dans les cartons, plusieurs dossiers hautement inflammables. Passage en revue.

Revoir le système d'assurance-chômage

Les négociations entre syndicats et patronat doivent déboucher sur un système qui encourage [le retour à l'emploi](#). Mais les uns refusent toute remise en cause des allocations versées aux chômeurs et les autres le bonus-malus imposé aux entreprises qui abusent des contrats courts.

A défaut d'un accord, le gouvernement reprendra la main. Objectif : ramener le chômage à 7 % d'ici à 2022. Un pari politique qui rappelle la promesse (non tenue) d'inverser la courbe du chômage qui avait ruiné l'hypothèse d'une seconde candidature à l'Élysée de François Hollande.

Ce big bang des retraites sera présenté [au premier trimestre 2019](#). Il s'agit de fondre les régimes actuels en un système unique garantissant à chacun « les mêmes droits pour chaque euro cotisé ». Cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron ne sera pas mise en œuvre avant 2025 mais la suppression des régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF...) et l'alignement de la retraite des fonctionnaires sur le privé pourraient mettre le feu aux poudres.

Réduire de 120 000 le nombre de fonctionnaires

Autre promesse de campagne qui agite les syndicats, la réduction de 120 000, en cinq ans, [du nombre de fonctionnaires](#). Pas sûr que le gouvernement y parvienne. D'abord, il intègre dans son calcul 70 000 fonctionnaires territoriaux sur lesquels il n'a pas la main. Restent 50 000 fonctionnaires d'État, soit un rythme de 10 000 en moins par an. On est loin du compte. En 2018, 1 600 postes ont été supprimés et 4 200 le seront en 2019. C'est peu mais suffisant pour alimenter l'accusation de brader les services publics.

S'il veut tenir ses objectifs de baisse du déficit et, au final, de réduction de la dette – presque 100 % du PIB, soit 40 milliards de remboursement des intérêts par an ! –, le gouvernement n'a pourtant d'autre choix que de s'attaquer à la dépense publique. Il a commencé à le faire avec le gel du point d'indice des fonctionnaires - décidément dans le collimateur -, des allocations familiales, des APL (Aides personnalisées au logement) ou des pensions de retraite. Déjà pénalisés par l'inflation et la flambée du

pétrole, les Français reprochent au gouvernement de s'en prendre au pouvoir d'achat, en particulier des plus modestes. Bref d'être le président des riches.

Les ministres ont beau répéter qu'un plan ambitieux est mis en place [contre la pauvreté](#), que les minima sociaux ont été revus à la hausse et que six milliards d'euros seront rendus aux particuliers en 2019 sous forme de baisse de taxe d'habitation, de suppression de cotisations sur la fiche de paie et d'exonération sur les heures supplémentaires, le message, pour l'instant, ne passe pas.

Les postes en moins dans l'Education passent mal

Traiter les difficultés scolaires à la racine. C'était un leitmotiv du candidat Macron. Comment ? En divisant par deux les classes de CP et CE1 dans les quartiers prioritaires. Seulement voilà : la mesure, qui sera pleinement effective à la rentrée 2019, s'avère très gourmande en postes. Le siphonnage du dispositif « Plus de maîtres que de classes (un instituteur en renfort pour aider les élèves les plus en difficulté) » n'a pas suffi.

1900 postes vont donc être créés dans le primaire l'an prochain. Un effort qui aurait été salué par les syndicats s'il ne s'était accompagné de coupes dans le second degré. 3 200 postes y seront supprimés l'an prochain, dans le public et le privé. « Le nombre d'élèves est en augmentation au collège, il faudrait au contraire des moyens supplémentaires », s'étrangle Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa qui, aux côtés de deux autres principaux syndicats de professeurs, la FSU et le Sgen-CFDT, appelle à [une grève le 12 novembre](#).

« Le risque est de dégrader un peu plus la qualité de l'enseignement », pointe Fabienne Bellin, de la FSU. Pour maintenir le volume de cours, le ministère veut recourir aux heures supplémentaires. Mais c'est un autre biais que les syndicats voient se dessiner : l'utilisation de la réforme du lycée, qui doit aboutir à la disparition des filières L, ES et S à partir de l'an prochain. Elle pourrait permettre, par un jeu subtil, d'économiser des postes. « Ce serait une très mauvaise idée », prévient Stéphane Crochet.

Tensions sur la réforme des hôpitaux

Décidément, elle est sur tous les fronts. La future loi sur la dépendance ? C'est elle. La PMA pour toutes ? Encore elle. C'est bien Agnès Buzyn, ministre de la Santé, qui portera [le texte sur la bioéthique](#), examiné début 2019. Sauf surprise, le projet de loi devrait ouvrir la procréation médicalement assistée aux femmes célibataires et aux couples lesbiens, un sujet à haut risque.

La réforme de l'hôpital ? Toujours elle. Mais attention au risque de surchauffe. Le « [plan santé](#) », annoncé il y a quinze jours, comporte d'incontestables avancées pour la médecine de ville – avec notamment la création de 4000 postes d'assistants médicaux – mais il ne satisfait pas les hospitaliers. « Ce plan ne prend pas du tout la mesure de la gravité de la situation à l'hôpital. C'est très bien de réorganiser la médecine de ville mais les effets de cette réforme vont mettre cinq à dix ans pour vraiment améliorer les choses et soulager l'hôpital », estime le professeur André Grimaldi, endocrinologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui a pourtant été reçu avec de nombreux autres grands professeurs lors de la phase de consultation du plan par la ministre.

« A l'arrivée, pas de revalorisation des infirmières, poursuit-il. Pas de moyens supplémentaires pour la psychiatrie, qui est sinistrée. Je suis déçu et inquiet. Il ne serait pas étonnant qu'un mouvement de mécontentement se développe. » Cela pourrait partir des urgences, où les temps d'attente sont souvent très longs, faute de moyens. Le Dr François Braun, responsable du syndicat des médecins urgentistes de France (Samu-Urgences de France), salue « la philosophie globale du plan, qui comporte d'incontestables avancées », mais attend « des mesures concrètes sur les Urgences ».

Créer 7000 nouvelles places de prison

Dans la droite ligne de la politique pénale du quinquennat Hollande, Emmanuel Macron candidat avait annoncé, début 2017, la création de 15 000 nouvelles places de prison. Un objectif rapidement revu à la

baisse. Alors que le nombre de détenus – un peu plus de 70 000 – n’a jamais été aussi élevé, ce sont finalement 7 000 nouvelles places qui devraient voir le jour d’ici 2022.

C’est ce qu’a notamment acté le « [Plan prison](#) » présenté par la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, il y a deux semaines. Afin de désengorger les prisons, et notamment les maisons d’arrêt, celui-ci prévoit une nouvelle « échelle de peines ». Les condamnations à moins d’un mois de prison seront supprimées, et celles d’un à six mois seront autant que faire se peut exécutées à domicile, avec bracelet électronique, en semi-liberté ou dans un cadre associatif.

Un numéro d’équilibriste pour réformer l’islam

Il souhaite réussir là où tous ses prédécesseurs se sont cassé les dents. Mais c’est loin d’être gagné. En janvier dernier, Emmanuel Macron, jusque-là très discret sur cette question sensible, annonçait qu’il souhaitait « poser les jalons de toute l’organisation de l’islam de France » durant le « premier semestre 2018 ». Sa prise de parole était finalement repoussée à l’automne. Elle ne devrait, finalement, pas intervenir avant le début de l’année 2019.

C’est qu’au pays de la laïcité, réformer le culte de la deuxième religion de l’Hexagone est un casse-tête. La communauté musulmane, très divisée, sans véritable hiérarchie, n’entend pas se voir dicter une ligne de conduite venue de l’exécutif.

C’est donc un numéro d’équilibriste qui attend le chef d’Etat, conseillé en la matière par l’essayiste et ex-banquier d’affaires Hakim El Karoui, auteur d’un rapport sur « la fabrique de l’islamisme » très critiqué par « la base » et la plupart des associations musulmanes : imposer sa patte « républicaine » dans la gestion des dossiers urgents de l’islam de France - formation des imams, transparence dans le financement des mosquées, lutte contre le salafisme... - sans donner l’impression d’ingérence. Le Conseil français du culte musulman (CFCM) ne veut surtout pas se laisser distancer : il prévoit un « congrès des musulmans de France » à la mi-novembre.

Mettre 3 millions de Français supplémentaires au sport

Les sportifs ont d’abord vu un Emmanuel Macron offensif – recevant, au surlendemain de son investiture, les membres du Comité international olympique (CIO) venus décortiquer ce qui n’était alors qu’une candidature de Paris aux JO de 2024 – puis jetant les bases de la réforme que le sport français réclamait depuis des années.

Plus d’un an après, le mouvement sportif compose avec un président bien décidé à serrer la vis. Pas question de dépasser le budget de 6,8 milliards d’euros (dont 1 milliard de l’Etat) prévu pour Paris 2024. Et l’ambition de mettre trois millions de Français supplémentaires au sport ne passera pas par le déploiement de moyens supplémentaires !

Face à [la diminution du budget](#) du ministère des Sports, à la vétusté des équipements et à la menace de suppression du financement des 1 600 conseillers techniques, le sport français est monté au créneau en lançant une pétition. Quant à la réforme tant attendue (notamment la création d’une agence codirigée par l’Etat, le mouvement sportif et les collectivités pour gérer le sport), désormais portée par [Roxana Maracineanu](#) qui a remplacé Laura Flessel comme ministre des Sports en septembre, elle tarde à voir le jour et ne tiendra sans doute pas toutes ses promesses.

Marc Lomazzi, Marc Payet, Elsa Mari, Vincent Mongaillard et Joffrey Vovos

::: INTERNATIONAL

17 Le Canada trouve un accord de libre-échange avec les États-Unis



Après d'âpres négociations, les États-Unis et le Canada se sont mis d'accord sur les nouveaux termes d'un accord de libre-échange, remplaçant l'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain). Il assouplit notamment l'accès au marché laitier canadien pour les producteurs américains et contient un chapitre sur l'environnement.

Quelques heures avant la date-butoir imposée par Washington, les États-Unis et le Canada se sont mis d'accord pour moderniser la zone de libre-échange nord-américaine. **Après plus d'un an de négociations difficiles, ponctuées de menaces de sanctions radicales par la Maison-Blanche**, d'abord à l'égard du Mexique, puis plus récemment à l'égard du Canada, le texte d'un nouvel «accord de principe, de concert avec le Mexique» pour réformer le traité de libre-échange qui lie 500 millions de Nord-Américains depuis 1994 a été signé. L'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain) devient «l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC)» et sera soumis au Congrès.

«Le Canada et les États-Unis sont parvenus à un accord de principe, de concert avec le Mexique, sur un nouvel accord commercial moderne et adapté aux réalités du XXI^e siècle», ont annoncé la ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, et le représentant américain au Commerce (USTR), Robert Lighthizer. «L'accord renforcera la classe moyenne et créera de bons emplois bien rémunérés ainsi que de nouvelles opportunités pour près de 500 millions de personnes qui vivent en Amérique du Nord», ont assuré Mme Freeland et M. Lighthizer. Le premier ministre canadien Justin Trudeau a, lui, lancé «c'est une bonne journée pour le Canada». De son côté, Jesus Seade, conseiller économique du président-élu mexicain Andrés Manuel López Obrador, a assuré que ce traité conservera son caractère trilatéral.

D'après les termes de l'accord, ce traité assouplira l'accès au marché laitier canadien pour les producteurs américains. En contrepartie, l'accord maintiendra «intact» le système d'arbitrage des litiges commerciaux. Washington et Ottawa se sont également mis d'accord pour que le nouveau traité commercial contienne un chapitre sur l'environnement, une première depuis la création de l'Aléna en 1994, et conserve l'exception culturelle, deux thèmes très chers aux Québécois.

Cet accord est une étape importante dans la politique commerciale musclée, voire brutale, menée par Donald Trump. L'Aléna, appelé à changer de nom, unit 450 millions de consommateurs au sein d'une zone couvrant 1200 milliards de dollars d'échanges commerciaux, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il était capital pour les Américains qu'un accord soit conclu le 30 septembre avant minuit afin qu'il soit présenté au Congrès au plus tard le 1^{er} octobre. Les délais minimums imposés par la loi américaine font que le Congrès pourra ainsi valider l'accord début décembre. Le Président mexicain sortant, Enrique Peña Nieto, tenait aussi à signer cet accord avant que son successeur entre en fonction le 1^{er} décembre.

Un traité violemment dénoncé par Trump

Aucun traité commercial n'a été aussi violemment dénoncé que l'Aléna par Donald Trump depuis plus de trois ans. Le candidat Trump a même établi son image de nationaliste-populiste en dénonçant ce traité en vigueur depuis 1994, pourtant jugé indispensable par la majorité du Parti républicain, par une bonne partie des élus démocrates et par l'immense majorité des entreprises et exploitants agricoles américains. Donald Trump accuse l'Aléna d'être en partie responsable de la délocalisation de milliers d'emplois industriels vers le Mexique depuis 20 ans. Il a promis d'en changer les termes pour inciter les entreprises

du secteur manufacturier à investir davantage aux États-Unis et moins au Mexique. **Mais l'objectif de la modernisation de l'Alena était en fait plus ambitieux.** Il s'agissait aussi de rendre la zone nord-américaine plus homogène de manière à décourager la Chine d'utiliser le Mexique comme plateforme d'assemblage de biens conçus à partir de pièces chinoises.

À cet égard un des points les plus importants de la négociation a été de redéfinir les normes de contenus minimums «nord-américains» applicables aux véhicules qui peuvent passer les frontières des trois pays sans être frappés de droits de douane. Le nouveau contenu minimum passe de 62,5% à 75%. En outre afin de favoriser l'emploi aux États-Unis et au Canada, 40 à 45% de véhicules devront provenir de main-d'œuvre rémunérée au moins à 16 dollars de l'heure. La Maison-Blanche estime que ce nouveau régime incitera les constructeurs comme General Motors, Ford, Chrysler, Toyota ou encore Nissan, à assembler davantage de véhicules au nord du Rio Grande.

Depuis plus d'un mois Washington et Mexico étaient tombés d'accord sur un texte commun. Le ralliement du Canada à l'accord bilatéral s'est révélé plus difficile que prévu. Deux points particulièrement délicats ont longtemps bloqué les négociateurs de Washington et Ottawa. Le premier portait sur le démantèlement du régime protégeant les producteurs canadiens de lait des importations américaines. Le second visait le maintien souhaité par Ottawa d'un régime spécial d'arbitrage des contentieux commerciaux en dumping. Les pays ont donc trouvé un point d'entente.

Pierre-Yves Dugua

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

CAP **IDF**

LE MOIS DE
MARS 2024



PAGE 25
**TONY
ESTANGUET**
PRÉSIDENT
DE PARIS
2024

DOSSIER

LES 1000
MÉTRES

64